



# Ligne Infos

SEPTEMBRE 2013

FLASH INFOS DU SDIS

## Les sapeurs-pompiers bientôt équipés

du badge  **linkkard**<sup>®</sup>  
VOTRE PROTECTION SANTÉ



Parce que

Rapidité de diagnostic

= **Survie**

La carte Linkkard a été développée à partir d'une expérience vécue par une personne qui, dans une situation d'urgence, souhaitait pouvoir communiquer aux services de secours des informations relatives à sa pathologie, son traitement, les effets secondaires...

### PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

Matérialisé par un badge et une carte au format bancaire, ce dispositif est un carnet de santé électronique à l'intérieur duquel vous renseignez vos antécédents médicaux, les contacts téléphoniques de vos proches, les coordonnées de votre médecin référent, votre photo d'identité, etc...



« Ce procédé permet en situation d'urgence un accès immédiat aux informations des victimes pour une prise en charge plus rapide et plus efficace. »

Le principe premier de cette carte est de permettre aux services de secours d'exploiter les informations renseignées par le patient sur sa base de données.

A partir d'un Smartphone et d'Internet, par l'intermédiaire d'un QR Code, LINKKARD permet un accès direct à une base de données médicales informatisée, gérée par le souscripteur et consultable par les services de secours en cas d'urgence. Le principe d'aide aux victimes consiste à flasher avec l'appareil photo d'un Smartphone le Q.R. Code immédiatement repérable sur la carte. L'accès à la base de données sera expressément établi.

En cas d'absence de réseau ou de Smartphone, il suffit de communiquer avec un téléphone classique ou via le réseau ANTARES des services de secours l'identifiant imprimé sur la carte ou le badge à l'opérateur du Poste de Commandement qui transmettra en retour les informations de la victime.

## CARTES ET BADGES

Cartes et badges sont pensés pour être portés sur soi (porte-clés, portefeuille, ceinture de sécurité, jugulaire de casque, etc..) et en toutes circonstances (déplacements, activités sportives, piéton...).



Badge



Carte portefeuille

### • LE BADGE

Le badge est composé de deux cartes.

La première « **carte de confidentialité** » sur laquelle est imprimée au recto la procédure d'accès à vos données médicales d'urgence, et sur le verso est imprimé un identifiant qui se substitue au QR Code.

Sur la deuxième carte appelée « **carte Identitaire** » sont imprimés en recto le QR Code et votre photo d'identité. Sur le badge la carte de "Confidentialité" se dispose en superposition, de sorte que le QR Code et la photo soient protégés.

### • LA CARTE

Les cartes "**Portefeuille**" et "**Domicile**" présentent les mêmes informations que les cartes "Badge".

## COLLABORATION AVEC LE SDIS 82

La société LINKKARD et la GMF proposent à tous les sapeurs-pompiers du département de Tarn-et-Garonne, d'être équipés gratuitement d'un pack composé d'un badge et d'une carte « portefeuille » **pour une durée d'1 an**. Cette démarche vous permettra à la fois de bénéficier de cet équipement, mais aussi de mieux le connaître en tant que professionnels amenés à secourir des personnes déjà titulaires du dispositif.

### Procédure d'enregistrement pour obtenir ce pack :

Avant toute chose, préparez une photo numérique (type photo de passeport, sur laquelle vous ne souriez pas).

- Allez sur le site internet **www.sdis82.fr** :
- Cliquez sur « Nos liens », puis sur « Linkkard - votre protection santé », puis cliquez sur l'image. Vous êtes dirigés sur la page « Souscrire » de leur site internet.
- Cliquez sur « Demander votre badge ». Vous êtes dirigés sur « Mon Panier ». Dans le champ « Code Promotion » inscrivez : **&SDIS82&2013&**, puis cliquez sur « Appliquer ». Dans le champ « Matricule » saisissez votre matricule et cliquez sur « Commander ». Renseignez les champs : mail, nom, prénom, adresse postale et n° de téléphone portable. Acceptez les conditions générales de vente et validez votre commande.
- Vous recevrez un mail auquel vous répondrez en joignant votre photo numérique. Ceci générera l'envoi d'un identifiant définitif et d'un code d'accès aléatoire provisoire.
- Dès lors vous devrez vous rendre sur le site internet <http://www.sdmu.fr>
- Cliquer sur « Se connecter ». Dans le champ « Code LINKKARD » inscrivez votre identifiant et dans le champ « Code PIN » inscrivez votre code d'accès aléatoire (votre futur code devra être composé d'au moins 9 caractères). Vous arrivez à votre base de données où se trouvent les différents modules : Infos Médicales/Contacts/Médecin référent/Infos Anthropométriques de votre Dossier Médical d'Urgence (DMU). Renseignez ces modules.
- Vous avez jusqu'au 15 octobre 2013 pour ouvrir votre DMU. Les packs seront livrés au SDIS.

« pensés pour être portés sur soi et en toutes circonstances »